



D.E.M.E

Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (Toulouse)



membre des *CENEA*



Formation Diplômante



SOMMAIRE

Orientations et projet	3
ERASME, qui sommes-nous ?	3
ERASME, notre association	4
Les nouveautés dans la formation Moniteur Éducateur	5
Les métiers et attendus de la formation	6
Qui peut intégrer la formation DEME et comment ?	8
Public formé : pré requis.....	8
Déroulé des épreuves d'admission	8
Les épreuves d'admission en détail	11
Programme et contenu détaillé de la formation	13
Présentation des contenus	13
Des possibilités de mobilité internationale	15
Modalités et moyens pédagogiques	16
Débouchés	18
Les moyens pédagogiques	19
Les coûts / tarifs.....	23
CONTACTS.....	23

ORIENTATIONS ET PROJET

ERASME, qui sommes-nous ?

L'Institut du travail social est un établissement privé régit par la loi 1901, sous contrat avec le ministère de l'Éducation. L'institut et son CFA délivrent des formations aux métiers **d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur**. ERASME délivre ces formations sur ses sites de Toulouse (31), de Montauban (82), de Mane (31).

Notre singularité ? Proposer, aussi souvent que possible, **une éducation active**, où l'apprenant est acteur de sa formation. Et pour cause, les CEMEA, mouvement d'Éducation Nouvelle, association d'éducation populaire, sont membres fondateurs de notre association et nous sommes membres associés des CEMEA.

L'institut propose également de la formation continue : médiation animale et canine, évaluation externe, fonction de coordination, développement du pouvoir d'agir... Formations délivrées à ERASME ou en intra - au sein même des établissements - quand ils en font la demande. La relation constante avec les établissements sociaux et médico-sociaux permet à ERASME d'être à l'écoute des besoins des employeurs et de s'adapter en permanence.

Expert du social, l'Institut œuvre également dans le champ de la recherche et agit à l'international avec ses partenaires : fédérations, réseaux, universités, établissements médico-sociaux. L'Institut se veut ouvert et agile, de nombreuses coopérations avec d'autres organismes de formation et avec l'université permettent d'enrichir la formation.

ERASME est engagé dans **les transitions sociétales, technologiques et environnementales**. Acteur de l'innovation sociale, nous œuvrons à la transformation des milieux et des institutions pour et par le développement du pouvoir d'agir des individus et des collectifs. Ainsi, par son innovation, ERASME prend place dans les enjeux qui traversent les politiques sociales, en proposant des réponses aux publics visés et en œuvrant dans le champ de la formation.

L'Institut du travail social a pour mission de former des professionnels du travail social :

- Éclairés, émancipés et maîtres des pratiques de leur discipline
- Attentifs au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- Respectueux des droits humains et de l'environnement

En mesure d'œuvrer pour :

- Le respect des droits humains, des libertés fondamentales et de la démocratie
- Une société humaniste, inclusive et respectueuse des différences et de l'environnement
- Le renforcement des droits sociaux et de la cohésion sociale.

ERASME, notre association

- **Fonctionnement**

ERASME est une association loi 1920, à but non lucratif. L'association comprend une cinquantaine de membres : des personnes physiques et qualifiées, des personnes morales (des associations du secteur: établissements sociaux et médico-sociaux, réseaux d'établissements ou de personnes concernées) et des membres de droit: les CEMEA, FAIRE-ESS, la Région, le département.

Pour fonctionner et prendre des décisions, l'association comprend **3 instances** :

- **L'Assemblée générale**, qui se réunit une fois par an (en juin en général) et pose les grandes lignes politiques de l'association. Tous les membres sont invités.
- **Le Conseil d'administration**, qui se réunit au moins une fois par trimestre. Le Conseil d'administration comprend 2 représentants des salariés et 2 représentants des étudiants, qui ont voix consultative. La présence des étudiants est importante pour que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer et participer à l'association. Les 2 représentants sont élus parmi les délégués.
- **Le Bureau**, qui se réunit une fois par mois. Il est mené par un président ou une présidente. Le Bureau gère les affaires courantes, sur délégation du Conseil d'administration. Les noms des membres du Bureau en cours sont consultables sur notre site internet.

Le Président donne ensuite pouvoir à la directrice de l'association pour gérer l'association, dans les orientations choisies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

- **Les comptes de l'association**

En tant qu'association à but non lucratif, si ERASME tire des bénéfices, elle ne peut répartir la somme entre ses membres, contrairement à une entreprise par exemple. S'il y a bénéfice, ils sont versés en fonds propre, ce qui permet de fonctionner les années de déficit.

Chaque année, les comptes de l'association sont certifiés par un Commissaire aux comptes, validés en Assemblée générale et déposés au Journal Officiel.

- **Le projet de l'association**

En 2021 et 2022, ERASME révisé son projet associatif avec la participation de toutes les parties prenantes (des étudiants de dernière année sont également invités). Formaliser un Projet Associatif permet de discuter et de partager ensemble ce qui contribue à l'identité de l'association et synthétise les axes d'actions futures de l'association, de les formaliser et ainsi de disposer d'un document référence qui répond globalement à 3 grandes questions :

1. Qui sommes-nous ?
2. Vers quoi voulons-nous aller ensemble ?
3. Comment voulons-nous y aller ?

Le projet associatif actuel figure sur notre site internet, le prochain sera résumé sur le site internet, dès sa finalisation, en 2022.

LES NOUVEAUTES DANS LA FORMATION MONITEUR ÉDUCATEUR

Les différents lieux pour apprendre

- Erasme, Institut du travail social propose également cette formation à Montauban dans le Tarn-et-Garonne et à MANE
- Des possibilités sont offertes de réaliser un stage pratique en Espagne.
- Des temps de formation sont organisés avec les stagiaires préparant le diplôme de technicien/technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) avec l'IRFSS de la Croix Rouge de Toulouse.

La possibilité de réaliser votre formation en Alternance

Vous pouvez obtenir un diplôme ainsi qu'une expérience professionnelle tout en percevant une rémunération pendant votre formation grâce à l'alternance. Ce dispositif se décline en deux types de contrats d'alternance :

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage (accessible en 1ère ou 2ème année de formation)

Les avantages de l'alternance pour l'apprenant :

- Une voie d'excellence vers l'insertion professionnelle, grâce à une expérience professionnelle
- Une prise en charge des coûts de formation par un organisme financeur (OPCO)

LES METIERS ET ATTENDUS DE LA FORMATION

Le moniteur éducateur : son rôle

Le moniteur éducateur/la monitrice éducatrice élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs/actrices de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Il ou elle assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes). Elle/il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il ou elle veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il ou elle contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés avec les personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il ou elle contribue avec la personne concernée à l'élaboration des projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur éducateur/la monitrice éducatrice intervient dans des contextes différents :

- Il ou elle peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement.
- Il ou elle peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion.

Le diplôme d'Etat de Moniteur éducateur atteste des compétences nécessaires pour exercer une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Compétences professionnelles et objectifs de la formation

Les compétences professionnelles du moniteur éducateur/monitrice éducatrice se déclinent en quatre domaines selon l'arrêté de juin 2007 relatif au DEME :

DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

- > Instaurer une relation.
- > Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités.
- > Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.
- > Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service.
- > Concevoir et mener des activités de groupe.

DC2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- > Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives.
- > Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif.

DC3 : Travail en équipe pluri-professionnelle

- > S'inscrire dans un travail d'équipe.
- > Elaborer, gérer et transmettre de l'information

DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles

- > Etablir une relation professionnelle avec les partenaires.
- > Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet.
- > Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

A l'issue des deux ans de formation, au seuil de l'examen, le candidat ou la candidate au diplôme doit être capable de comprendre une situation de vie individuelle ou collective, de mener une action en direction d'un individu ou d'un groupe, de participer à l'élaboration et à la conduite de projets éducatifs, de tenir sa place dans une organisation et un réseau d'opérateurs, d'élucider ses propres mécanismes de réaction face aux enjeux des situations.

QUI PEUT INTEGRER LA FORMATION DEME ET COMMENT ?

Public formé : pré requis

Prérequis

L'admission en centre de formation est organisée conformément à la procédure prévue au titre 1er de l'arrêté du 20 juin 2007. Pour entrer en formation de moniteur éducateur/monitrice éducatrice, les candidats/candidates doivent remplir les deux conditions citées dans ce texte :

- 1) Les conditions administratives ci-dessous
 - Remplir les conditions spécifiées par l'institut de formation où le candidat ou la candidate s'inscrit (se référer à la documentation spécifique de l'école choisie). Aucun diplôme scolaire ou professionnel n'est exigé.

- 2) Avoir réussi les épreuves d'admission
 - L'admission se fait en référence au quota fixé annuellement par la Région Occitanie.
 - La première partie de l'admission est une épreuve écrite d'admissibilité organisée par Erasme, Institut du travail social.
 - La deuxième partie de l'admission consiste en deux épreuves orales.

Pour les lauréats/lauréates du Service civique, leur inscription se fait sur le site d'Erasme, Institut du travail social jusqu'au 29 janvier 2021 (inclus), ou elle se fait par l'intermédiaire de l'Institut de l'Engagement (renseignements auprès de l'institut de l'engagement).

Déroulé des épreuves d'admission

Ces épreuves se déroulent en deux phases :

- ➔ La première phase d'admission : Une épreuve écrite d'admissibilité

Sont dispensés de l'ensemble de cette première phase, les candidats/candidates titulaires des diplômes suivants :

- D'un Baccalauréat ou du diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- D'un diplôme européen ou étranger admis réglementairement en dispense du Baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités
- D'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV2 (à l'exemple du BPJEPS, du BEATEP ou du DETISF...)
- Du diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- Du diplôme d'état d'auxiliaire à la vie sociale et familiale
- Du diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social
- Les lauréats de l'Institut du Service Civique (cf. <http://www.engagement.fr>).

➔ La seconde phase d'admission : 2 entretiens oraux

Les candidats/candidates admis.es à l'issue de la première phase reçoivent une convocation pour passer les épreuves de la seconde phase à télécharger en ligne sur leur espace Internet personnel.

Les candidats/les candidates dispensé.es de la première phase sont directement convoqué.es pour passer les épreuves de la seconde phase.

Les résultats des épreuves d'admission

La Commission d'admission d'Erasmus statue sur l'admission définitive des candidats. Elle décide, au vu des résultats du candidat ou de la candidate aux épreuves, de son admission ou de son rang sur la liste d'admissibilité (liste d'attente).

Les candidats inscrits sur la liste d'admissibilité

- Peuvent être déclarés admis en fonction des désistements. Leur résultat n'est valable que pour la rentrée scolaire concernée, aucun report n'est accordé.
- Peuvent être déclarés admis s'ils ont un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation à la date d'entrée en formation

A leur demande, les candidats/les candidates non admis.es peuvent obtenir des éléments

d'information concernant les raisons de leur non admissibilité lors d'un entretien avec un formateur ou une formatrice.

Les candidats/candidates admis.es doivent participer à la journée de prérentrée programmée en juin ou juillet 2021, transmettre les documents administratifs demandés et régler les frais d'inscription et de scolarité pour que leur inscription en formation soit effective.

Allègements et dispenses de formation

Allègement de formation

Le tableau figurant en annexe IV de l'arrêté du 7 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2012 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur éducateur (voir ci-dessous) précise, pour les titulaires des diplômes, certificats et titres qui y sont mentionnés, d'une part, les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et, d'autre part, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

Tableau des diplômes permettant des dispenses et allègements

Diplôme détenu par le candidat/la candidate							
Domaines de formation	Bac Pro services en milieu rural	Bac Pro services aux personnes et aux territoires	Bac Pro accompagnement, soins et services à la personne	Bac Pro services de proximité et vie locale	Mention complémentaire aide à domicile	Titre professionnel technicien médiation services	BEATEP spécialité activités sociales et vie locale ou BPJEP animation sociale
DF 1							Allègement
DF 2					Allègement		
DF 3	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense*	Allègement	Dispense	Dispense
DF 4	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense	Allègement

*Uniquement pour les candidats/candidates ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté »

Diplôme détenu par le candidat/la candidate					
Domaines de formation	DE TISF	DE d'aide médico-psychologique	DE d'assistant familial	DE d'auxiliaire de vie sociale	DE d'accompagnant éducatif et social
DF 1	Allègement				Allègement
DF 2	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement
DF 3	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 4	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Attention : l'allègement du domaine de formation ne dispense pas des épreuves de certification. L'allègement de formation doit faire l'objet d'une demande par le candidat/la candidate.

Les demandes d'allègement ou de dispenses de formation sont étudiées lors de la journée de pré-rentrée qui aura lieu en juin ou juillet 2021. Des allègements de formation théorique ou de stages complémentaires peuvent en outre être accordés par les établissements de formation aux candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. (Arrêté du 20 juin 2007, Titre II, Art. 7).

Modalités d'inscriptions

Pour participer aux épreuves d'admission, les candidats/candidates moniteurs éducateurs/monitrices éducatrices doivent s'inscrire en ligne sur le site internet d'ERASME:

- Pour celles et ceux passant l'épreuve d'admissibilité (écrit)
- Pour celles et ceux dispensés de l'épreuve d'admissibilité (écrit)

LES EPREUVES D'ADMISSION EN DETAIL

Présentation de l'épreuve écrite d'admission d'Erasme (phase 1)

Elle comprend une épreuve écrite d'admissibilité permettant à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale, les compétences de compréhension et les aptitudes à l'expression écrite des candidats/candidates. Cette épreuve écrite dure deux heures et consiste en une rédaction portant sur les expériences du candidat ou de la candidate, ses motivations et sur l'actualité. Tous les candidats/candidates ayant la moyenne sont convoqués à l'épreuve suivante.

Présentation des épreuves orales d'admission d'Erasme (phase 2)

Ces épreuves, sous forme de deux entretiens individuels, permettent à Erasme, Institut du travail social « d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement »¹

Le jury est composé de professionnels/professionnelles du secteur social et médico-social et de formateurs.

Ces épreuves orales d'admission comprennent :

- **Un entretien psychologique** (durée : 20 mn) Il a pour objectifs de :
 - Déceler des contre-indications psychologiques à un accès à une responsabilité éducative professionnelle.
 - Constater un bon équilibre émotionnel permettant de s'exprimer sur soi-même sans être sous l'emprise d'une émotion débordante.
 - Déceler l'existence de processus défensifs barrant la relation aux autres et barrant toute interrogation personnelle.
 - Vérifier la capacité à témoigner de manière cohérente et critique de ses expériences personnelles.
 - Vérifier l'existence d'un positionnement clair par rapport à des pratiques interdites.

- **Un entretien professionnel et de formation** (durée : 20mn) Il a pour objectifs d' :
 - Evaluer la tonicité du candidat ou de la candidate à s'engager dans des projets et des actions de terrain auprès de personnes en difficulté.
 - Evaluer ses aptitudes à s'interroger et à raisonner sur ses expériences.
 - Evaluer l'adéquation entre les représentations de la formation du candidat ou de la candidate et le projet d'Erasme, Institut du travail social.

¹ Arrêté du 20 juin 2007, Titre 1er, art. 2, 3ème alinéa

Chacune des 2 épreuves est notée sur 20.

Chacune des 3 épreuves est notée sur 20.

Résultats :

Une réunion de synthèse des jurys permet d'enregistrer les résultats de chaque épreuve, de prendre connaissance du dossier et des résultats à la 1ère partie. Les jurys d'admission proposent une note globale par candidat/candidate. Une commission de l'école se réunit à l'issue de l'ensemble des épreuves d'admission ; elle valide les résultats et classe les candidat.es par ordre décroissant. En cas d'égalité sur une note, des critères de classement sont appliqués :

1 - meilleure note en entretien professionnel, 2 - meilleure note en entretien psychologique.

NB : Les modalités peuvent évoluer en fonction des conditions sanitaires

PROGRAMME ET CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION

Le cadre réglementaire du cursus complet

Cursus Amplitude 22 mois	1 ^{ère} année (semestres 1 et 2)	2 ^{ème} année (semestres 3 et 4)
Formation en centre 950h-27 Semaines	520 heures	430 heures
Formation sur les sites professionnels 980 h - 28 semaines	600 heures	380 heures

- ➔ Domaine de Formation 1 – 400 heures : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- ➔ Domaine de Formation 2 – 300 heures : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- ➔ Domaine de Formation 3 – 125 heures : Travail en équipe pluri-professionnelle
- ➔ Domaine de Formation 4 – 125 heures : Implication dans les dynamiques institutionnelles

A ces temps de formation en centre ou sur les sites professionnels, il faut rajouter du temps de travail personnel (lecture, travaux individuels ou collectifs à réaliser, écrits de certification...).

Présentation des contenus

La formation de moniteur éducateur/monitrice éducatrice est découpée en modules ce qui permet une plus grande lisibilité. Les modules ont été définis à partir de :

- ➔ La progression des apprentissages organisée autour de trois phases :
 - Phase 1 : comprendre le contexte général de l'action.
 - Phase 2 : expérimenter des modes d'action.
 - Phase 3 : occuper la position professionnelle.

- ➔ Le rythme et les objectifs des stages sur les sites professionnels :
 - Stage 1 : découverte et de participation – 300 h - semestres 1 et 2.
 - Stage 2 : expérimentation – 300 h – semestre 2.11
 - Stage 3 : expérimentation dans l'économie solidaire (optionnel) – 80h – semestre 3.
 - Stage 4 : consolidation professionnelle – 300 ou 380 h – semestres 3 et 4.

- Semestre 1 (septembre-janvier 1ère année) - Phase 1 « Comprendre le contexte général de l'action »

Modules	Durée horaire
M1 S'informer et être accueilli	77
M2 Découvrir les sciences humaines	55
M3 Observer, s'organiser collectivement, agir dans la vie quotidienne	107
M4 S'exprimer et communiquer	46
M5 Approcher le droit et l'administration du secteur	31
Total des heures programme	316

- Semestre 2 (février-juin 1ère année) - Phase 2 « Expérimenter des modes d'action »

Modules	Durée horaire
M6 Agir auprès d'un public et réaliser un projet d'activité	105
M7 Coopérer et participer	69
M8 Découvrir les sciences humaines	20
M9 Comprendre les lois du secteur	10
Total des heures programme	204

- Semestre 3 (septembre-janvier 2ème année) - Phase 3 « Occuper la position professionnelle »

Modules	Durée horaire
M10 Gérer de l'information et s'organiser	58
M11 Penser, créer et agir dans le quotidien	167
M12 Comprendre le cadre institutionnel et professionnel de son action	51
M13 Comprendre, gérer et prévenir les situations de violence	14
Total des heures programme	290

- Semestre 4 (février-juin 2ème année) - Phase 3 « Occuper la position professionnelle »

Modules	Durée horaire
M14 Communiquer et s'inscrire dans un travail d'équipe	33
M15 Agir et construire un questionnement et une posture professionnels	65
M16 Appréhender les lois, la laïcité, les faits religieux	25
M17 Préparer les épreuves finales de certification	17
Total des heures programme	140

Des possibilités de mobilité internationale

Notre implication et participation actives dans des associations et réseaux européens (EASSW) et internationaux (AIFRIS – PowerUS) auxquels participent l'ensemble de nos formateurs et formatrices, d'une part, et d'autre part l'engagement de la Région Occitanie, favorisent les possibilités de mobilité internationale des élèves et stagiaires et nous permettent d'intégrer dans nos enseignements d'autres modèles d'analyse et d'intervention pour le travail social.

➔ Echanges franco-allemands / ME Montauban

Depuis 18 ans, dans le cadre de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ), l'Institut organise chaque année des échanges qui concernent les élèves et stagiaires en formation de moniteur éducateur et les étudiants en formation d'éducateur spécialisé.

Pour la formation de moniteur éducateur, les élèves et stagiaires du site de Montauban passent une semaine à Berlin et accueillent ensuite pendant une semaine un groupe de stagiaires allemands qui suivent une formation similaire.

Ces échanges sont l'occasion d'aborder des questions qui traversent les deux pays et au-delà l'actualité internationale. Le dernier thème abordé par les moniteurs éducateurs/monitrices

éducatrices était l'inclusion. La découverte et le partage d'analyses et d'expériences situées dans des contextes différents viennent interroger les repères des élèves et stagiaires et leurs postures professionnelles. Cet ensemble participe activement à la manière de penser et de s'ouvrir au monde et à sa propre créativité.

➔ La possibilité de faire un stage pratique en Espagne / ME Toulouse

Avec l'appui important de la Région Occitanie, dans le cadre du Programme Régional d'Aide à la Mobilité Européenne en faveur de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Erasme accompagne des élèves dans une mobilité transfrontalière à Gérone en Espagne. Cette mobilité stage vise une découverte des métiers et des dispositifs d'accueil et une expérimentation des pratiques éducatives dans le secteur médico-social.

Une dizaine d'élèves et de stagiaires partent chaque année au sein d'établissements partenaires situés à Gérone ou à Figueres pour des stages de 300 heures. Leurs tâches relèvent de celles pratiquées par des personnels éducatifs équivalents au secteur médico-social en France. Avant de partir, les élèves et stagiaires ont des cours d'espagnol ou de catalan, des heures programmées d'organisation de la mobilité et un appui des formateurs/formatrices référent.es.

Modalités et moyens pédagogiques

Les situations de formation mises en œuvre à Erasme privilégient des activités et des organisations qui responsabilisent les personnes, suscitent leurs intérêts, favorisent les relations de coopération et s'ancrent dans la vie sociale. Elles se réfèrent aux méthodes d'Education active. Une méthode de formation qui s'appuie sur :

- La mobilisation des personnes sur ce qui fait question pour elles et leur implication dans la recherche de réponses.
- La dynamisation de l'expérience du collectif, des démarches coopératives et en réseaux.
- L'implication dans l'activité, l'expérimentation, l'innovation.
- L'interrogation des places au-delà des rapports formateur/formé et le rapport au savoir.
- L'expérimentation des méthodes de projet, d'évaluation et d'investigation.
- L'accompagnement et le soutien dans le parcours.

L'expérimentation : s'organiser pour agir et produire

Les stagiaires mobilisent leurs connaissances et leur sens pratique pour comprendre "ce qui se passe" et intervenir. La méthodologie du projet est utilisée de façon systématique : concevoir et conduire l'action, en rendre compte, et enfin en tirer des leçons plus générales.

Deux sessions de vie collective en internat sont organisées par promotions sur 4 et 5 jours. Elles sont le support à un travail de formation active où chacun se trouve impliqué sur le rôle et la fonction de moniteur éducateur au sein des collectifs. Elle est fondée sur la démarche de projet collectif, l'organisation des cadres de vie et du quotidien, la conduite de médiations éducatives et l'initiation à la découverte d'un environnement humain et naturel.

L'enseignement : Savoir pour élucider et comprendre

Les contenus de formation fournissent aux stagiaires des théories explicatives destinées à élargir et à structurer leur compréhension des situations. Cette appropriation de savoirs est donc programmée en fonction des objectifs de chaque étape de l'alternance.

L'individualisation : Prendre conscience, modifier ses conduites

Des groupes de suivi ou d'analyse des pratiques professionnelles permettent de faire le point régulièrement sur le déroulement du processus de formation.

La régulation collective : Prendre du pouvoir et des responsabilités

Des instances spécifiques et régulières (réunion de promotion, conseil d'établissement, ...) permettent aux élèves d'exercer un pouvoir d'influence sur les conditions de leur formation. Ce faisant, chacun s'y entraîne à la négociation dans un collectif organisé et à la manière d'y prendre place.

La pratique de l'activité

Des stages de techniques éducatives sont organisés tout au long de la formation. Ceux-ci sont abordés non seulement en tant que support potentiel de médiation éducative, mais aussi, en tant qu'objet de formation à part entière. En effet, la confrontation à une pratique d'activité est un moyen de perfectionnement personnel autant que professionnel.

L'implication des personnes accompagnées dans la formation

Dans le cadre des Etats Généraux du Travail Social en 2014, les analyses de deux groupes de travail nationaux dédiés à la « place des usagers » et à la « formation initiale et continue » proposaient que les personnes accompagnées dans le cadre de dispositifs sociaux interviennent dans les formations initiales et continues. Leur préconisation est reprise dans la mesure 3 du Plan d'action national en faveur du travail social : « Rendre obligatoire l'intervention des personnes accompagnées ou l'ayant été aux formations initiales et continues » validé en octobre 2015.

Erasmus, Institut du travail social avait déjà pour habitude d'inviter des personnes ressources concernées et des associations d'usagers pour apporter leur témoignage. Mais cela restait des interventions ponctuelles et très peu préparées en amont. Depuis septembre 2015, nous avons engagé une phase d'expérimentation visant à favoriser une réelle participation des personnes accompagnées à nos dispositifs de formation. Pour garantir et préparer une participation des personnes accompagnées dans nos formations nous avons développé un partenariat avec plusieurs collectifs et associations d'usagers du travail social :

CRPA : Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées GISH : Groupement Inter-associatif Scolarisation et Handicap Toutes voiles dehors : association d'usager.es de la psychiatrie

ATD Quart Monde : association luttant contre la misère et composée de personnes militantes vivant ou ayant vécu dans la grande pauvreté, d'allié.es bénévoles et de volontaires permanents

Collectif étrangers malades de la Case Santé

Parle avec elles : association de femmes qui défend l'égalité femmes-hommes dans les quartiers populaires de Toulouse – etc.)

L'alternance

350 structures professionnelles différentes ont accueilli un/une élève et stagiaire en formation moniteur éducateur ces trois dernières années. Ces structures se répartissent de manière assez égale entre le secteur social et le médico-social. Dispositif de formation, l'alternance est un facteur structurant du processus global d'apprentissage car nous mobilisons les outils suivants :

- Maillage des objectifs des sessions théoriques et pratiques,
- Participation active des professionnels/professionnelles dans les séquences d'analyse de la
- Pratique et dans la présentation du champ et de leurs rôles,
- Travail sur le projet de stage,
- Visites de stage utilisées comme séances de recadrage du rôle et des objectifs de chacun : apprenant, formateur de terrain, formateur école.

L'alternance terrain / centre de formation est soutenue par des séquences régulières d'analyse de la pratique conduites par des professionnels/professionnelles en poste et par des commandes de travail spécifiques à chaque période en relation avec les apports théoriques dispensés au Centre de Formation au cours de chaque étape.

L'accompagnement pédagogique réalisé par les formateurs/formatrices référents des groupes de suivi sert de cadre à l'élaboration par le stagiaire des projets et évaluations intégrés dans le dossier de stage support à la certification du domaine de compétences « Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé ».

Les visites de stage effectuées par les formateurs-référents permettent de repréciser les objectifs spécifiques du stage. Elles sont aussi l'occasion de prendre du recul sur la démarche et la position du stagiaire, et d'évaluer l'avancée de ses travaux. Le compte-rendu de visite est intégré dans le dossier de stage support à la certification du domaine de formation « Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé »

Débouchés

Les titulaires du DEME peuvent bénéficier d'allègements de formation et/ou de dispense de domaines de formation (3 domaines de formation sur 6 ainsi que des épreuves de certification correspondantes pour la formation préparant au DE de Technicien d'intervention sociale et familiale.)

S'ils justifient d'une expérience professionnelle et souhaitent intégrer une formation conduisant à un DE de niveau post-bac (ex. DE Educateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialité) ils feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Les outils à disposition à Erasme L'accès au fonds documentaire

Le centre de ressources met à votre disposition un fonds documentaire diversifié et évolutif prenant en compte la couverture des thématiques traditionnelles : action sociale, handicap, cadre juridique, sociologie, psychopédagogie, école, questions sociales, ... Mais aussi, des thématiques actuelles dans des champs d'intervention diversifiés : Développement social, économie solidaire, pratiques de réseau et de partenariat, médiation, interculturel, mixité sociale et de genre, laïcité...

L'espace informatique et les photocopies

10 postes de travail sont disponibles, 7 sont en libre accès au sein de l'espace informatique et 3 sont accessibles au sein du centre ressources et documentaire. Ces postes sont équipés des logiciels Microsoft et sont reliés à Internet. Il est possible de réaliser des impressions et des photocopies de documents à partir d'un photocopieur relié au réseau.

Les supports de formation dématérialisés via L'ENT

Chaque stagiaire reçoit en début d'année un code d'accès personnalisé à l'ENT (Espace Numérique de Travail), permettant de retrouver : L'actualité de l'institut de formation, le planning des cours – personnalisé, les supports pédagogiques par modules de formation, l'annuaire des stagiaires (par promo) et des salarié.es du centre de formation, le blog de l'association ERASMIX, les infos pratiques. En plus des supports dématérialisés, les formateurs/formatrices peuvent imprimer différents supports de cours, si nécessaire.

Modalités de suivi et d'évaluation

Dispositifs pédagogiques de suivi des élèves stagiaires

- Le groupe de suivi

Au rythme d'une séance par semaine à Erasme, Institut du travail social, il réunit un groupe de stagiaires et est animé par un formateur/une formatrice. Il a pour objet de permettre un travail

d'intégration des connaissances, d'appropriation des savoirs, en particulier dans l'articulation théorie-pratique. Les projets, les choix de terrain de stages pratiques et le suivi de l'alternance se traitent dans cette instance.

- Le groupe d'analyse de la pratique (GAP)

Des séances sont organisées régulièrement durant le déroulement d'un stage pratique. Il réunit un groupe de stagiaires et est animé par un professionnel/une professionnelle de terrain. Son but est de permettre un travail d'élucidation des pratiques et situations rencontrées sur le terrain. Il s'agit de mieux saisir les questions liées au fonctionnement institutionnel, au travail d'équipe, à la relation avec les publics, à la complexité des différents modes de prise en charge. Exposer une situation, prendre la parole, écouter, analyser, assurer une prise de notes et restituer sont les principales capacités travaillées ici.

- Le groupe de suivi DC 3

Le DC3 est un dossier destiné aux certifications. Il demande aux élèves d'élaborer, gérer et transmettre de l'information sur une thématique professionnelle (travail et handicap, travailler avec les familles...). Ce travail s'effectue dans un premier temps en petit groupe, puis en deuxième temps en individuel. Le suivi de ce travail consiste à accompagner les élèves dans ce travail de collecte, de tri, et de mise en forme des informations.

- Le Conseil de promotion

Cette instance réunit régulièrement l'ensemble d'une promotion et les formateurs/formatrices référents. Ce moment de travail a pour objet, le traitement des questions et les aménagements liés à l'organisation et aux contenus pédagogiques mais aussi la construction de projets. Les délégué.es de promotion siégeant au conseil d'établissement sont élu.es ici.

Evaluations et validations des acquis

- Evaluations formatives intermédiaires aux semestres 1 et 3

A l'issue du premier semestre, une évaluation formative est réalisée en groupe de suivi. Elle porte sur :

- L'assiduité dans la formation,
- La participation aux stages de vie collective et de techniques éducatives,
- Le respect des délais des rendus des travaux (compte rendu du stage pratique, fiche de lecture, fiche d'administration du secteur),
- La qualité des travaux (respect de la commande, lisibilité, cohérence et clarté...),
- L'implication et la posture personnelle dans la formation (respect et entraide),

Si des écarts sont constatés entre les attendus de la formation à la fin du premier semestre de formation, le ou la référente du groupe de suivi contractualise par écrit avec l'élève un dispositif d'aide ou de rattrapage.

Pour les apprenti.es, l'évaluation formative est socialisée avec le ou la maître d'apprentissage et ce durant les deux années de formation.

A l'issue du troisième semestre, une évaluation individualisée est réalisée en équipe pédagogique. Elle porte sur :

- Le respect du cadre de formation (assiduité et rendu des travaux de certification du DC3 dans les délais),
- L'organisation du stagiaire dans la réalisation des travaux de certification,
- La participation au second stage de vie collective et au stage de techniques éducatives spécialisés ou au séjour franco-allemand,
- L'évaluation du stage par le site qualifiant,
- L'implication et la posture personnelle dans la formation (respect et entraide),

Si des écarts sont constatés entre les attendus des épreuves de certification, le ou la référente du groupe de suivi rencontre le stagiaire concerné pour définir les modalités de remédiation.

Conditions de passage en seconde année de formation

A l'issue de la première année, une commission de filière moniteur éducateur présidée par la direction et réunissant les délégués de promotion et les formateurs/formateurs responsables du suivi pédagogique se prononce sur le passage en seconde année.

Conditions de passage :

- Avoir participé au stage de vie collective ou avoir réalisé une activité permettant de rattraper en partie les compétences visées quand un cas de force majeure a empêché un ou une élève et stagiaire de le suivre.
- Avoir rédigé l'évaluation et le compte rendu des stages pratiques n°1 et 2.
- Ne pas avoir plus d'un stage de techniques éducatives et de techniques de participation de la première année à rattraper en seconde année.
- Ne pas avoir une évaluation négative pour les stages 1 ou 2 par le terrain.¹⁷
- Avoir effectué les éventuels travaux de rattrapage demandés à l'issue de l'évaluation du semestre 1.
- Avoir une évaluation générale du parcours de formation de première année satisfaisante.

L'évaluation générale du parcours de formation porte sur:

- Le respect du cadre de formation (assiduité et rendu des travaux dans les délais et livret de formation à jour),
- Le niveau d'acquisition (qualité et progressivité) et la qualité des travaux (respect de la commande, lisibilité, cohérence et clarté...),
- L'implication et la posture personnelle dans la formation (respect et entraide),
- Les évaluations de terrain.

Si les six conditions ci-dessus sont remplies, l'élève passe en seconde année. Si une des six conditions n'est pas remplie, la situation de l'élève est discutée lors de la commission de validation de première année. Pour les apprentis, la décision est arrêtée de manière concertée avec son employeur.

Mesure de la satisfaction des élèves stagiaires

Afin de recueillir les appréciations des élèves sur le déroulement de leur formation, nous avons un questionnaire qu'ils remplissent individuellement et de manière anonyme le dernier jour de la

formation de chaque année. Ce questionnaire fait suite à un temps de bilan oral où chaque personne en formation est invitée à s'exprimer sur les différentes rubriques du questionnaire le dernier jour en présence du formateur ou de la formatrice en référence des semestres 2 ou 4. Les résultats des 2 questionnaires annuels sont analysés pour obtenir un bilan par promotion.

Vers une démarche d'amélioration continue

Les évaluations des personnes en formation sont travaillées soit en réunion de filière de formation moniteur éducateur/monitrice éducatrice tout au long de l'année, soit durant les séminaires de fin d'année scolaire quand il s'agit d'apporter des modifications au programme ou au déroulement de la formation.

LES COUTS / TARIFS

Les informations relatives aux tarifs des :

- Frais d'inscriptions aux épreuves
- Frais d'inscription à la formation

Sont disponibles sur notre site internet www.erasme.fr

ATTENTION : Les coûts d'inscription une fois versés sont acquis et ne feront en aucun cas l'objet de remboursement

CONTACTS

Sandrine BLASCO

Assistante pédagogique

Tel : 05 61 19 27 60

sblasco@erasme.fr

Karine GIANNITRAPANI

Assistante E-Learning – Epreuves d'admission

Tel : 05 61 19 27 64

kgiannitrapani@erasme.fr

Arnaud VILLEPONTOUX

Référent pour les élèves en situation de handicap

Tel : 05 61 19 27 77

avillepontoux@erasme.fr

Erasme, Institut du travail social

Email : info@erasme.fr

Site Internet : www.erasme.fr